

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 septembre 2023, sur convocation adressée le 05 septembre, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Courville-sur-Eure, sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : John BILLARD, Hervé BUISSON, Vincent CARNIS, Michèle CAT, Marie-Anne CHENESSEAU, Jean-Frédo CROSNIER (suppléant de Jean-Luc JULIEN), Christine DAMAS, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS REIS, Joël FAUQUET, Jean-Claude FRIESSE, Sylvie GAREL, Pierre GIGOU, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Laurence HUARD, Gérard HUET, Jacky HULINE, Bertrand DE LACHEISSERIE, Patrick LAGE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jacques MAUPU, Jocelyne MENAGER, Éric MEUNIER, Mélanie MOURANT PERINO, Josette MOUTON, Richard PEPIN, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Frédéric SERRE (suppléant de Olivier DANIEL), Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE, Véronique THIBOUST

Pouvoirs : de Ingrid HEURTAULT à Martial LOCHON, Laure DE LA RAUDIERE à Hervé BUISSON, Jérôme MEUNIER à Pierrette SALMON, Philippe MORELLE à Frédéric DELESTRE, Claude FERET à Josette MOUTON

Absents excusés : Michelle ELLEAUME, Philippe FORGE, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Pierre POIRIER

Absents : Pascal AUBRY, Bruno BLANCHARD, Emilie BOUNOUANE, Éric BRULE, François GOBLET, Marie-Claire MAERTEN, Agnès PENFORNIS, Patrick PETREMENT, Bernard PUYENCHET, Michel QUENTIN

Nombre de conseillers en exercice : 55

Secrétaire de séance : Hervé BUISSON

Nombre de conseillers présents : 36

Nombre de conseillers votants : 41

### **DELIBERATION N°23-172 AVIS SUR LE PARC EOLIEN « BOIS JOLY » SITUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MESLAY-LE-VIDAME**

---

Un dossier de demande d'Autorisation Environnementale a été déposé concernant le projet d'un parc éolien du « Bois Joly ».

La Communauté de Communes a été destinataire, d'un courrier le 1er août 2023 émanant de la préfecture afin qu'elle se prononce sur la demande d'autorisation environnementale.

Le projet est situé sur la commune de Meslay-le-Vidame. Il est composé de 6 éoliennes d'une hauteur totale de 150m et proposé par la société « PARC EOLIEN DE MESLAY-LE-VIDAME » filiale de la société QAIR

Le parc éolien est destiné à produire de l'énergie électrique qui sera injectée sur le réseau électrique local.

Le conseil communautaire est invité à donner son avis sur ce parc éolien « Bois Joly ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (16 contre, 18 abstentions, 7 pour) :

- **EMET** un avis défavorable sur le parc éolien « Bois Joly » situé sur le territoire de la Commune de MESLAY-LE-VIDAME

Pour extrait, certifié conforme  
Le Président, Philippe SCHMIT

Rendu exécutoire compte tenu :  
De la réception en Préfecture le  
Et de la publication du



Le secrétaire de séance

Hervé BUISSON



## Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Préfecture de de l'Eure-et-Loir

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-09-21(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: CC Entre Beauce et Perche

N° de SIREN: 200058360

Numéro Acte de la collectivité locale: DELIB23-172

Objet acte: AVIS SUR LE PARC EOLIEN « BOIS JOLY » SITUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MESLAY-LE-VIDAME?

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.8-Environnement

Identifiant Acte: 028-200058360-20230911-DELIB23-172-DE

---

**Rapport d'erreur(s):**